

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.02.02 Convocation du 21.02.2002

Compte rendu affiché 1<sup>er</sup> Mars 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Dénomination de voies.**

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	23
votants	28

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, MM. GONDELAUD, CHRETIN. Mmes PERRIN, DESVIGNES, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

M. CHATUT par M. RODRIGUEZ - Mme ZUILI par Mme WYMAN - M. GOSSET par M. POINT - Mme DURAND par Mme PERRIN - M. MACHURAT par M. BELLOT.

**Absents représentés :**

**Absents excusés :**

Mme BERRA, M. FERNANDES.

Monsieur le Maire explique que l'aménagement du secteur de la commune compris entre les rues Victor HUGO, M-T. PROST et François VERGNAIS impose la création d'une nouvelle voie communale. Cette dernière est située devant la façade Est du nouvel ensemble de logements en cours d'achèvement.

*Pour assurer d'une cohérence dans la dénomination des voies, il propose donc, d'une part de prolonger la rue Victor Hugo par l'actuelle rue Aristide Briand, d'autre part de dénommer la nouvelle voie rue : Aristide Briand.*

Il indique que cette mesure ne crée aucune gêne puisque aucune habitation ou entreprise n'est actuellement recensée rue Aristide Briand.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité d'imposer une cohérence quant à la dénomination des deux voies situées en centre ville du fait de la réalisation d'une voie nouvelle et de logements,
- Décide de prolonger la rue Victor HUGO du carrefour avec la rue Marie-thérèse PROST jusqu'au rond-point des rues POLLET (ancienne rue Aristide BRIAND), DUGELAY et de l'avenue WISSEL. *La rue Victor HUGO s'étendra donc du rond-point du pont (RD 433) au rond-point désigné ci-dessus.*
- Décide de dénommer rue Aristide BRIAND, la voie qui sera créée entre la rue Victor HUGO et la rue François VERGNAIS.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 28 Février 2002

Pour copie conforme,  
Le MAIRE,

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire :

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 18 Février 2003

- de la publication le 19 Février 2003

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 18 Février 2003